



COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret Inscriptions :

« **Devant la confusion totale et la désinformation de ces dernières semaines, le MR demande une audition publique de la CIRI** »

Vendredi 25 juin 2010

Le MR demande l'audition publique des membres de la CIRI devant le Parlement de la Communauté française, afin que toutes les procédures soient expliquées et le rôle de chacun clarifié.

Un courrier a été envoyé au Président du Parlement et au Président de la Commission de l'Éducation pour que ces auditions soient organisées en urgence, avant le début des vacances scolaires.

Depuis trois semaines à présent, on apprend par voie de presse des informations contradictoires provenant réellement ou soi-disant de la CIRI...

*« Ainsi des chiffres sont publiés, puis démentis en ensuite reconfirmés en l'espace de quelques heures et, ce mercredi, on atteint des sommets : alors que la CIRI se réunit de son côté, la Ministre « répond » aux interpellations au Parlement et annonce, une heure plus tard à la presse, que la CIRI aurait décidé de créer des places supplémentaires (application de l'article 33 du décret). Et aujourd'hui, la CIRI dément avoir pris cette décision et que c'est là une initiative de la Ministre... qu'elle ne peut pourtant pas prendre seule. Bref, c'est la confusion la plus totale ! », déplore **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.*

Devant cette confusion et cette désinformation préjudiciables pour les centaines de familles qui sont toujours sans école, le MR veut que la clarté soit enfin faite sur les agissements, les procédures, la méthodologie en place et le rôle de chacun au sein de la CIRI et/ou du cabinet de la Ministre de l'Éducation quant à la gestion des inscriptions.



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be